

Le très hon. M. Diefenbaker: Nous parlions d'une nation alors, pas de deux nations dans un seul État...

M. Prud'homme: Qu'avez-vous contre M. Lévesque?

Le très hon. M. Diefenbaker: Une seule nation: le Canada.

Je n'ai pas saisi l'interpellation de l'honorable député. Nul doute qu'elle est aussi intelligente que celles qu'il a l'habitude de faire.

M. Prud'homme: Je répète donc. J'ai simplement demandé au très honorable représentant ce qu'il avait contre M. Lévesque.

Le très hon. M. Diefenbaker: Rien du tout, sauf qu'il appartient au Parlement du Canada d'en décider. Je remarque que M. Lévesque a reçu, l'autre jour, l'approbation de l'un des ministres du gouvernement actuel. Sauf erreur, c'est le secrétaire d'État qui a dit que M. Lévesque «défend une grande cause». Or, monsieur le président, il défend la théorie des États associés, de la nation au sein de la nation. La Confédération canadienne ne peut accepter cette théorie qui ne permettrait pas à notre pays de conserver, au cours du prochain siècle, toute sa vigueur et toute sa puissance.

L'hon. M. Pickersgill: Le très honorable représentant me permettrait-il de poser une question.

Le très hon. M. Diefenbaker: Très volontiers!

L'hon. M. Pickersgill: Le très honorable député admet-il maintenant que la délégation de pouvoirs qu'il a recommandée, il y a deux ans, faisait preuve de si peu de clairvoyance qu'elle permettrait la formation d'un État associé?

Le très hon. M. Diefenbaker: J'ai mentionné qu'il y avait une délégation. Mais il y a eu changement. (*Exclamations*) Personne n'est plus secourable que le ministre des Transports car il se lève et étourdimement dit n'importe quoi; il n'a aucune idée de ce qu'il va répondre. C'est un type épatant.

L'hon. M. Pickersgill: Je pose la question de privilège, monsieur le président. Je puis dire au très honorable représentant que je savais qu'il n'y aurait pas de réponse directe et honnête à cette question.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je sais quel soin l'honorable représentant apporte à tout ce qu'il dit. Je n'en parlerai pas aujourd'hui, mais j'aurai bientôt l'occasion de citer certaines de ses remarques à l'endroit de quelques membres de la Chambre, et je suis certain qu'il aura honte d'avoir jamais pro-

noncé ces paroles. (*Exclamations*) Le ministre demande-t-il quelles étaient ces paroles?

L'hon. M. Pickersgill: Non.

Le très hon. M. Diefenbaker: Oh, non, pas du tout.

L'hon. M. Pickersgill: Je ne m'intéresse à aucune resucée de Pickersgill.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je me rappelle que le 28 mars 1963, à Sudbury, il a parlé de l'honorable député de Red-Deer, chef du parti du Crédit social, et qu'il a déclaré: «Il n'a rien. C'est la créature la plus lamentable que j'aie jamais vue, au Parlement. Il n'a rien qu'un sourire Pepsodent et la capacité de se peigner.» Voilà ce qu'il a dit d'un homme qu'aujourd'hui il serre politiquement sur son cœur. Je pourrais poursuivre, monsieur le président, mais ce n'est qu'un exemple de bon aloi du changement d'attitude de l'honorable représentant entre mars 1963 et novembre 1964.

Je le dis, monsieur le président, en ce qui concerne cette formule, nous voulons qu'elle soit examinée. Nous voulons être renseigné par le gouvernement sur une chose au sujet de laquelle nous n'avons pu obtenir de renseignements: a-t-il l'intention de prendre l'Acte de l'Amérique du Nord britannique tel qu'il existe maintenant, de le soumettre au Parlement et de le transformer en un statut canadien? A-t-il l'intention de nous donner l'occasion d'examiner le document article par article? Quel plan le gouvernement a-t-il à ce propos—car j'avertis le gouvernement dès maintenant qu'en ce qui concerne un accord quelconque au sujet du rapatriement, notre Parlement devra avoir le droit d'y consacrer une attention pleine et entière.

Je ne sais pourquoi le ministre a été si évasif à cet égard. On lui a demandé plusieurs fois quels sont ses projets, ce qu'il avait l'intention de faire, s'il projetait de soumettre la loi dans son ensemble au Parlement. Je lui demande maintenant de nous le faire savoir. Je sais qu'il a été très occupé ces derniers jours, ces dernières semaines, ces derniers mois; mais voici une chose à l'égard de laquelle les Canadiens ont le droit de savoir quelle conduite on suivra. Nous voulons savoir si, en modifiant la constitution, nous serons assurés par le gouvernement que notre nation sera sauvegardée d'après les principes de l'association à titre égal entre les Anglais et les Français, de l'égalité pour tous les Canadiens au-delà des droits constitutionnels. Je le demande au ministre: quel est le plan prévu?

L'hon. M. Favreau: Monsieur le président, le premier ministre, qui s'est occupé de la question à la Chambre, a déclaré, l'autre